Image not found or type unknown

Mon ex belle mere m'empeche d'appeler mes 2 fille

Par **Galy**, le **19/07/2014** à **17:51**

bonjour,

je me suis séparer il y a plusieurs année avec mon ex-conjoint
nous avons eu 2 filles enssemble, j'ai obtenue la garde du mardi au dimanche midi et le pere du dimanche midi au lundi soir

pour les vacances scolaire nous faisons moitié moitié comme le dis le jugement du tribunal

Jai deja eu des altercations avec la mere de mon ex conjoint ainsi que des actes de violence de sa pars sur moi

j'ai deposer une main courante, il en resulte quelle n'a plus le droit de m'appeler ni de s'approcher de mon domicile
pour son mois de vancance le pere a envoyer nos filles chez sa mere (grand mere des filles)

aujourd'hui j'ai tenté d'appeler chez cette femme afin de parler a mes filles, sans succes elle a raccroché au nez

puis elle a appeler a la maison en me disant qu'elle m'interdisais d'appeler mes filles pendant le temps qu'elles sont chez elles

as t'elle le droit en tant que grand mere de m'interdire d'appeler mes filles?

merci de votre interet a mon probleme

Par **domat**, le **19/07/2014** à **18:12**

bjr,
vous avez le droit d'appeler vos filles car vous avez l'autorité parentale.
par contre la grand mère n'a aucun droit sur vos filles.
ça c'est la théorie, en pratique il est difficile d'interdire à une personne de raccrocher son téléphone.
la grand mère peut refuser les appels de votre part à son domicile.
vous pouvez peut être appel vos filles à un téléphone public à proximité de vos filles.

cdt
vous pouvez déposer une plainte (une main courante ne sert pas à grand chose).
cdt

Par **Galy**, le **20/07/2014** à **00:39**

Bonsoir

Donc nous sommes d'accord elle n'a aucun droit
Quelle recours puis je avoir pour avoir mes filles au téléphone??

Mercu

Par **mayabees**, le **20/07/2014** à **08:46**

Bonjour Madame,
Je ne sais pas quel âge ont vos filles. Un solution toute simple s'offre à vous, achetez-leur un portable ; ainsi vous pourrez les joindre quand bon vous semble en prenant soin de leur fixer une heure d'appel. Ainsi vous détournerez le problème. Bon courage à vous.

Par **Galy**, le **20/07/2014** à **11:52**

Bonjour
Mes filles ont 6 et 7 ans sa fais jeunes pour un telephone

Par **mayabees**, le **20/07/2014** à **13:01**

En effet,mais si c'est la seule solution pour rester en contact ... Moi, perso je le ferais. Bonne continuation

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés